

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 13 décembre 2023, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 7 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 32 représentants 44 voix
 Nombre de membres présents : 19 représentants 24 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2023/71

Objet : Fonctionnement du programme LEADER *Entre Lacs et Montagnes* pour les années 2023 et 2024

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	EYMERY Clémentine
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	GUSMEROLI Stéphane
GUIGUE Gilbert	
WOLFF Corine	MOREL Véronique
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	BELLINGHERY Éric
BAABAA Jimmy	DELCambRE Philippe
HABFAST Claus	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MACHON Martine
	MILLET Régine
	PICHON-MARTIN Bertrand
	SEGUIN Marie-José

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	MICHALLET Bernard à Stéphane GUSMEROLI
	MONIN Michelle
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	LAVAL Sylvain
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix): 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Fonctionnement du programme LEADER *Entre Lacs et Montagnes* pour les années 2023 et 2024

Depuis le 5 mai 2023, date de notification de la Région, le Parc naturel régional de Chartreuse est porteur d'un programme financier européen « Leader » qui permet de soutenir des actions de développement rural.

Sur cette programmation 2023-2027, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse porte le programme sur un nouveau territoire, allant d'Annecy à Voiron, et regroupant 5 anciens territoires LEADER.

Afin de mettre en œuvre ce programme et pour répondre aux exigences de la Région, autorité de gestion des fonds européens, l'équipe d'animation et de gestion du programme est répartie entre plusieurs employeurs (structures porteuses des anciens programmes LEADER). Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse est en charge de la coordination du programme.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement du poste de coordinatrice du programme LEADER, ainsi que des frais annexes à la mission de coordination (cotisation aux réseaux, réalisation d'un site internet et de supports de communication)

Principales missions liées à la coordination :

- Piloter la phase de conventionnement avec la Région et les territoires partenaires
- Animer et coordonner l'équipe LEADER
- Organiser et animer les réunions du Comité de Programmation, du COTECH et des Rencontres Territoriales LEADER – en concertation avec l'équipe LEADER
- Participer à l'organisation et l'animation des Comités d'Auditions Territorialisés
- Organiser les Appels à Projets en lien avec les EPCI, le Comité de Programmation et l'équipe LEADER
- Être référent/e du GAL auprès de l'autorité de gestion, des autres territoires, des financeurs et partenaires
- Assurer le suivi et l'évaluation du programme
- Assurer la communication et valorisation
- Suivre et animer les projets de coopération et les projets transversaux
- Suivre la maquette financière - en supervision - afin de répondre à la Région et aux élus
- Participer aux réunions des réseaux
- Assurer une veille cohérente avec la stratégie Locale de Développement du GAL tout au long de la programmation
- Soutien ponctuels à l'animation territoriale et à la gestion du programme

PLAN DE FINANCEMENT - 2023

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Salaires et charges (0,8 ETP du 5 mai au 31 décembre 2023 / coût forfaitaire programme LEADER)	29 004,35 €	Europe Leader (80%)	27 844, 18 €
Coûts indirects et déplacements	5 800,87 €	Parc (20%)	6 961,04 €
Total	34 805,22 €	Total	34 805,22 €

PLAN DE FINANCEMENT - 2024

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Salaires et charges (0,95 ETP annuel / coût forfaitaire programme LEADER)	52 190,11 €	Europe Leader (80%)	54 970,50 €
Coûts indirects et déplacements	10 438,02 €	Parc (20%)	13 742,63 €
Adhésion aux réseaux	1 250 €		
Création d'un site internet et de supports de communication	4 835 €		
Total	68 713,13 €	Total	68 713,13 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision,*

Ainsi fait et délibéré le 13 décembre 2023,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 14 DEC. 2023

